

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2009**

**AVIS DU C.E.S.R. SUR LE RAPPORT**

**MESURE 2.15 « INGENIERIE FINANCIERE – CAPITAL INVESTISSEMENT »**

**DU POE FEDER 2007-2013 – CREATION D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE**

**SOUSCRIPTION DU CONSEIL REGIONAL AU FONDS D'INVESTISSEMENT**

Le C.E.S.R. approuve la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R.). En effet, il avait déjà noté, lors de l'examen du projet de budget primitif de la Région Réunion pour 2009, la volonté du Conseil régional de renforcer les outils d'ingénierie financière existants en participant à ce fonds.

Le C.E.S.R. constate que le Comité interministériel de l'Outre-mer<sup>1</sup> propose de soutenir et dynamiser la création de PME Outre-mer en créant un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Il s'interroge sur la coordination de ce dernier avec le F.C.P.R. afin que tous les besoins des entreprises soient couverts et qu'il n'y ait pas de doublon.

De plus, le C.E.S.R. préconise, avec la mise en place de ces outils, l'élaboration d'un référentiel afin que les chefs d'entreprises puissent savoir ce à quoi ils peuvent prétendre et quelles sont les conditions d'éligibilité. Ce travail permettrait par ailleurs de faire apparaître les améliorations susceptibles d'être apportées en ce qui concerne les champs couverts.

**Toutefois, le C.E.S.R. craint qu'il manque un maillon permettant de répondre aux besoins de fonds propres des TPE : l'inventaire complet des différentes dispositions applicables et souhaitables reste à faire.**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

---

<sup>1</sup> CIOM – Mesures transversales – 6 novembre 2009.